ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

miel

Question écrite n° 68362

Texte de la question

M. Henri Sicre demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il serait favorable à renforcer l'information, la prévention et le contrôle sanitaire concernant les ruches exploitées par des apiculteurs amateurs.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche est bien entendu favorable au renforcement de l'information, de la prévention et du contrôle sanitaire des ruches exploitées par des apiculteurs amateurs. Une action sanitaire coordonnée nécessite une adhésion de leur part à des groupements de défense sanitaire, dont l'action est soutenue, en ce qui concerne les maladies légalement réputées contagieuses, par les directions des services vétérinaires dans les départements concernés. Dans ce cadre, le ministère de l'agriculture et de la pêche peut apporter une assistance technique aux apiculteurs par des actions d'information et de formation et par des visites de ruchers, ainsi qu'une assistance financière par la prise en charge d'analyses de laboratoire.

Données clés

Auteur : M. Henri Sicre
Circonscription : Pyrénées-Orientales (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68362
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6262
Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1086